



CÉRÉMONIE du 8 Mai

Le maire et le conseil municipal
vous convient

à la cérémonie du 8 Mai

à 11 h 00 autour du monument aux morts

A l'issue de la cérémonie, vous êtes invités au vin
d'honneur qui sera servi à la salle des fêtes.

Soyez d'ores et déjà remerciés de votre présence.

Le maire